



Genève, le 25 juin 2026

Aux représentantes
et représentants des médias

**Communiqué de presse conjoint du Département de la santé et des mobilités (DSM)
et de la Croix-Rouge genevoise (CRG)**

**Soins dentaires : Genève renforce l'accès aux soins pour les personnes
en situation de précarité**

Le Département de la santé et des mobilités (DSM) et la Croix-Rouge genevoise poursuivent leur collaboration en faveur de l'accès aux soins dentaires pour les personnes en situation de précarité. Depuis 2025, l'Etat soutient financièrement le dispositif des Soins dentaires Croix-Rouge, permettant d'engager des dentistes salariés et de renforcer ainsi la capacité clinique du dispositif. En un an, les consultations de dentistes ont augmenté de 96%.

En Suisse, les soins dentaires ne sont pas couverts par l'assurance-maladie obligatoire, ce qui constitue une barrière financière importante pour une partie de la population. Si les personnes bénéficiant de prestations complémentaires à l'AVS/AI ou de l'aide sociale peuvent se faire rembourser des frais de soins dentaires, d'autres publics restent insuffisamment couverts, notamment les « working poor ». Les Soins dentaires Croix-Rouge s'adressent précisément à ces situations, en particulier lorsque le renoncement aux soins a aggravé l'état de santé bucco-dentaire et augmenté le coût des traitements nécessaires.

Mis en place fin 2020 par la Croix-Rouge genevoise sous forme de projet pilote, ce dispositif propose des soins dentaires à bas prix et des actions de prévention. Pendant ses premières années, il s'est appuyé sur une coordination sociale et médicale salariée et des dentistes bénévoles. Depuis 2025, le soutien financier de l'Etat, par l'intermédiaire de l'Office cantonal de la santé et du Service du médecin cantonal, a permis de consolider l'offre de soins et la capacité de prise en charge par l'engagement de dentistes, d'hygiénistes dentaires et d'assistantes dentaires, en complément du bénévolat. Le service repose également sur le soutien de donateurs et complète les dispositifs existants de médecine dentaire sociale.

Les résultats 2025 témoignent d'une montée en charge significative : 491 patients traités, dont 280 nouveaux patients, pour un total de 2'226 consultations, dont 1'624 consultations de dentistes et 602 consultations d'hygiénistes dentaires. Les consultations de dentistes ont augmenté de 96% par rapport à 2024. Le pôle social a, pour sa part, traité 414 dossiers en entretien d'évaluation.

« L'accès aux soins dentaires est un enjeu de santé publique, mais aussi de dignité et d'inclusion sociale. Le soutien de l'Etat à la Croix-Rouge genevoise permet d'apporter une réponse concrète à des personnes qui, sans cela, renonceraient aux soins », souligne Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé de la santé et des mobilités.

« Ce dispositif répond à des situations de renoncement aux soins observées sur le terrain. La subvention de l'Etat permet d'engager plus de personnes salariées, après plusieurs années d'activité reposant surtout sur des bénévoles, et ainsi de fournir des soins à davantage de personnes », indique Stéphanie Lambert, directrice générale de la Croix-Rouge genevoise.

La prévention constitue également un axe essentiel du dispositif. En 2025, 14 séances de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire ont été organisées avec des associations du réseau socio-sanitaire, permettant de toucher 212 personnes vulnérables.

Une évaluation indépendante menée en 2024 et 2025 par la Haute école de travail social de Genève (HETS), l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion (IREG) et la Haute école de gestion (HEG) confirme la pertinence du dispositif, tout en soulignant la nécessité de mieux coordonner les acteurs, de cartographier l'offre existante et de renforcer l'information aux bénéficiaires. Dans cette perspective, la Croix-Rouge genevoise a engagé un travail de coordination du réseau de médecine dentaire sociale, qui réunit soignants, financeurs, services sociaux et partenaires institutionnels.

Cette action s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs existants de médecine dentaire sociale. Le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), via son Service dentaire scolaire (SDS) assure une mission de prévention et de promotion de la santé bucco-dentaire pour les mineurs. Dans ce cadre, il assure un dépistage gratuit de la 1P à la 8P et propose des soins dentaires de 0 à 18 ans, avec des tarifs adaptés à la situation économique des familles. De son côté, le Département de la cohésion sociale (DCS) prend en charge les frais dentaires des bénéficiaires de prestations complémentaires et de l'aide sociale à travers le Service des prestations complémentaires (SPC) et l'Hospice général (HG), notamment grâce au dispositif MEDIDENT-GE et l'expertise de la Clinique universitaire de médecine dentaire (CUMD).

Pour toute information complémentaire :

Catharina Habsburg-Lothringen, responsable de la communication, OCS, DSM,
catharina.habsburg@etat.ge.ch

Stéphanie Lambert, directrice générale, Croix-Rouge genevoise

s.lambert@croix-rouge-ge.ch

Laura Magdalena, directrice du développement stratégique, Croix-Rouge genevoise

l.magdalena@croix-rouge-ge.ch